

N° 4909³

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2007-2008

PROPOSITION DE LOI

sur le droit de mourir en dignité

* * *

**DEPECHE DU PRESIDENT DE LA CHAMBRE DES DEPUTES
A LA PRESIDENTE DE LA COMMISSION DE LA SANTE
ET DE LA SECURITE SOCIALE**

(23.10.2007)

Concerne: Proposition de loi 4909 sur le droit de mourir en dignité

Madame la Présidente,

Conformément à l'article 63.- (1) du Règlement interne, la Chambre des Députés, en sa séance publique de ce jour, s'est prononcée définitivement en faveur de la prise en considération de la proposition de loi citée en référence.

En application de l'article 63.- (2) la proposition de loi est renvoyée à votre commission pour en faire rapport à la Chambre.

Veillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments très distingués.

Le Président de la Chambre des Députés,
Lucien WEILER

